



Extension maison principale proche d'une départementale

Par **NELLYOUEB**, le **02/08/2008** à **11:25**

Bonjour,

j'ai deposé une demande de permis de construire pour réaliser l'extension de ma maison principale. Avant de déposer le permis, je me suis procuré le PLU de la commune. Selon l'article A6 de ce PLU, aucune construction ne peut être réalisée à moins de 9 ms de l'axe de la route (c'est une départementale). J'ai donc respecté cette condition.

A ce jour, j'essuie un refus de mon permis de construire. Le motif: non respect des règles d'urbanisme (sous-entendu les règles nationales ou régionales je présume) qui impose à tout particulier de respecter une distance minimum de 25 ms vis à vis de l'axe de la route pour réaliser une extension ou une construction (je n'ai pas plus de détail à ce jour).

La mairie a-t-elle le droit de me refuser mon permis tant donné que je respecte le PLU?

Merci pour votre réponse

Par **margot**, le **18/08/2008** à **15:56**

La Mairie ne peut appliquer que les règles du PLU.

Par contre, n'y aurait-il pas un plan d'alignement qui prévoirait un élargissement de la voie ?

Dans ce cas, la mairie pourrait effectivement s'opposer au PC.

Par **NELLYOUEB**, le **18/08/2008** à **22:15**

Bonjour et merci Margot pour votre réponse,

J'ai à nouveau rencontré le Maire depuis mon dernier message. La règle des 25 ms est belle et bien inscrite dans le PLU de ma commune (en fait le PLU mentionne qu'il faut demander à consulter des plans à la Mairie en cas d'extension). Bref, le Maire refuse donc d'accorder le permis de construire (pour info, il n'y a aucun projet sur cette route à court comme à long terme, cf, le Maire lui-même)

Depuis, j'ai trouvé un article du code de l'urbanisme précisant que certaines adaptations mineures peuvent être accordées. Il refuse :pas de passe droit ni pour les uns ni pour les autres...

Ma commune est rattachée à la DDE d'une ville importante. Le Maire me dit que la seule solution pour qu'il me donne une réponse positive serait d'avoir un papier de la DDE qui donnerait l'accord de construction dans les 25 ms.

Compte tenu des congés, j'attend donc une réponse définitive pour fin Août.